Association Culturelle Brayonne

Ecole de Musique Boïeldieu

Espace Musical, Boulevard Albert Charvet

76 270 Neufchâtel-en-Bray

Projet d'établissement 2020-2026

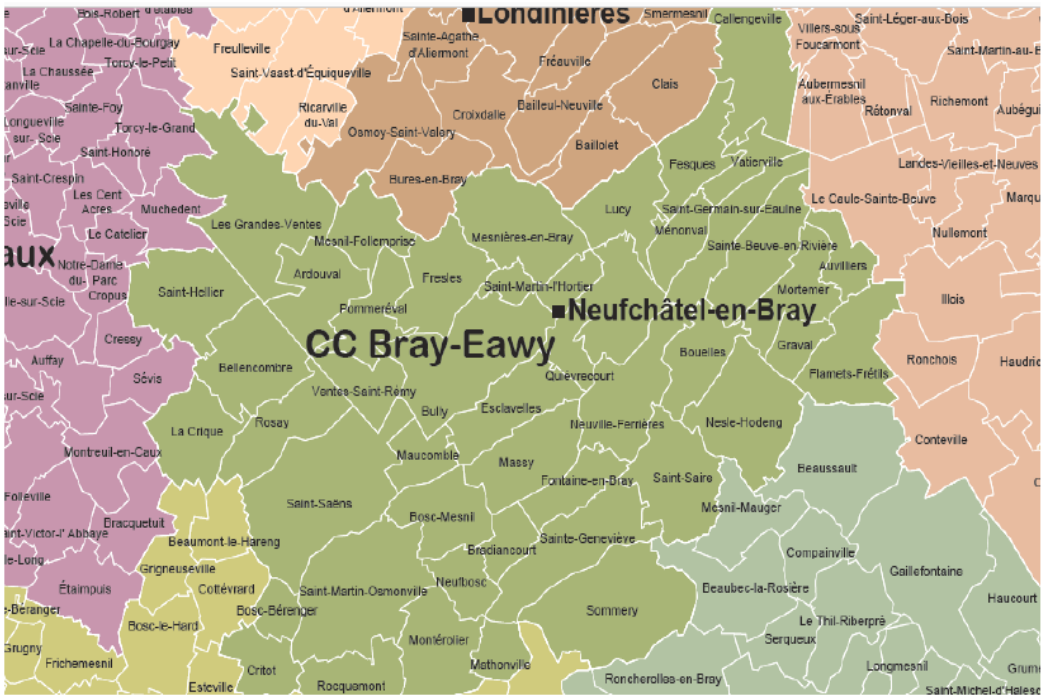
1) Présentation du territoire Bray-Eawy
2) Présentation de l'Ecole de Musique
3) Présentation de l'historique et des financeurs
4) Projet d'établissement
5) Règlement intérieur et cursus des études

Présentation du Territoire du Bray-Eawy :

Issu de la fusion de trois EPCI, la Communauté Bray-Eawy voit le jour en janvier 2017 avec comme Président élu Monsieur Nicolas BERTRAND. Cette Communauté de Communes compte 26 000 habitants pour 46 Communes. 68 Délégués Communautaires sont élus pour un territoire couvrant entièrement l'ancienne Communauté du Pays Neufchâtelois et une partie des deux anciennes Communautés de Saint-Saëns-Porte de Bray et du Bosc des Eawy.

Située au Nord de Rouen ce territoire a comme voies d'accès principales l'A28 et l'A29. Avec un bassin de population plutôt modeste cette Communauté de Communes a décidé de conserver la compétence culture pourtant facultative d'après la Loi NOTRe.





1) Présentation de l'Ecole de Musique :

L'Association Culturelle Brayonne qui gère l'école de musique Boïeldieu a été créée en 1985. Ses locaux sont situés Boulevard Charvet à Neufchâtel-en-Bray. Elle occupe avec l'Harmonie Neufchâteloise l'Espace Musical à proximité de la Médiathèque Jacques Prévert et du Centre Social l'ESCALL. La nouvelle Présidente depuis la rentrée 2017 est Madame Caroline VERHAEGEN. L'école compte à ce jour 12 professeurs tous à temps partiel dont un est, partiellement, mis à disposition par la Communauté Bray-Eawy en tant que Directeur. Cette Ecole de Musique participe activement au Réseau des Ecoles de Musique sur le Territoire 7 (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques). Depuis la rentrée 2019 elle a ouvert une antenne aux Grandes-Ventes (antenne qui peine encore à convaincre) et ouvrira très certainement une autre antenne à la rentrée 2022 à Saint-Saëns (projet retardé en raison de la crise sanitaire).

Comme de nombreuses structures d'enseignement, l'école a dû s'adapter aux contraintes de cette crise du Covid-19 et possède maintenant un mode de gestion à distance, un site internet, une chaîne YouTube et une page Facebook.

Les disciplines enseignées :

- Eveil Musical / Chant choral pour enfants et pour ados / Formation Musicale / Flûte Traversière / Saxophone / Clarinette / Trompette / Trombone à coulisse / Tuba / Piano / Guitare / Violon / Alto / Percussions / Harmonie Junior / Ateliers de Musiques Actuelles / Ateliers de Technique Vocale.

2) Présentation de l'historique et des financeurs.

L'historique de cette école est directement liée aux Président(e)s qui en ont eu la charge et aux collectivités locales qui l'ont soutenue. La précédente Présidente Marie-Hélène TELLIER (2013-2017) a eu à cœur de redresser les comptes de l'association afin de lui permettre de lancer un plan d'investissement avec le Ministère de la Culture (par les fonds Parlementaires), la Région Haute-Normandie et la Ville de Neufchâtel (pour plus de 30 000 €). La possibilité que l'école devienne communautaire (Pays Neufchâtelois) a été évoquée pour la 1ère fois à cette époque-là.

En 2017 la nouvelle Communauté de Communes Bray-Eawy a relancé cette hypothèse qui finalement n'a pas été retenue. C'est dans cette perspective que les nouveaux membres du bureau ont pris leurs fonctions se donnant une année (2017-2018) pour prendre le pouls de la structure, connaître son personnel, les élus, le nouveau territoire et avoir une vision claire sur la direction à prendre jusqu'en 2020. **L'Ecole de Musique Boïeldieu est la seule structure enseignant la pratique instrumentale sur ce territoire.**

Concernant les financeurs, outre les environs 150 adhérents à l'association (compte par activité), l'école reçoit le soutien financier des communes de Neufchâtel-en-Bray et des Grandes-Ventes, de la Communauté de Commune Bray-Eawy et du Département de Seine-Maritime.

Depuis 2017 les fonds parlementaires ont disparu, la Région, devenue Région Normandie, a supprimé l'aide à l'investissement.

3) Bilan du projet d'établissement 2018-2020 :

1ère partie : l'enseignement de la Formation Musicale.

La refonte de cet enseignement, commencé en 2018 est toujours en cours. La chose est complexe, sortir des vieilles habitudes tout en continuant un enseignement de qualité. L'expérimentation depuis 2 ans voulant créer un glissement de l'Eveil musical vers la Formation Musicale est toujours en cours. Le principe de base étant l'adaptation sous formes de jeux, d'expérimentations auditives, de la découverte du codage musical du rapport que l'apprenti musicien fera à partir de la partition. L'utilisation de l'instrument en cours est encouragée. Une formation (avec Olivier Vonderscher) au sein du réseau aurait dû se mettre en place en 2020 mais elle a été reportée en raison de la pandémie, ce fût aussi le cas en 2021. Elle sera reprogrammée en 2022 et devra être financée, comme initialement prévu, par le réseau T7.

2ème partie : Le développement d'antennes sur le nouveau territoire Communautaire.

Depuis la rentrée 2018 c'est chose faite avec une antenne aux Grandes-Ventes. Cette commune disposait de sa propre école de musique associative il y a encore quelques années. L'ouverture de cette nouvelle antenne peine à convaincre, la pandémie et les arrêts de cours ou des propositions en visio n'ont pas aidé à rassurer.

Une autre antenne à Saint-Saëns est toujours prévue. Normalement l'ouverture aurait dû se faire à la rentrée 2021 mais encore une fois la pandémie a rendu sa réalisation compliquée. L'ouverture de cette antenne comporte plusieurs actions d'anticipations : La recherche de locaux, du choix des disciplines qui y seront enseignées, des concerts dans le cadre du festival culturel communautaire ainsi que des présentations scolaires. Tout cela est reporté d'une année, le temps de concevoir avec les élus, les enseignants, un projet efficace et utile pour la population.

3ème partie : Le passage au numérique.

Du fait de la pandémie, ce projet, qui tardait à se mettre en place, a connu une très forte accélération. En un peu plus d'une année l'école a su créer des auditions virtuelles, mettre en place un logiciel permettant le traitement à distance de la correspondance avec les familles, des feuilles de présence, de la gestion comptable,…, ouvrir un site internet, une chaîne YouTube et une page Facebook. Cette évolution rapide a aussi permis de mettre le doigt sur des failles : la connexion internet, les équipements des élèves et des professeurs en incluant aussi leurs capacités à utiliser les outils numériques. De ce fait, ce nouveau projet d'établissement 2020-2026 prendra en compte les faiblesses apparues sur le plan de la formation et du matériel en ce qui concerne les professeurs.

L'école numérique telle que nous aurions pu l'imaginer est encore loin. Nous avions la possibilité, cette année 2021, de procéder à l'achat de matériel pour les professeurs qui en sont dépourvu et de procéder à des formations ; D'acheter aussi d'écrans permettant une connectivité rapide à des sites comme youtube en faisant une demande au FDVA Fonds de Développement de la Vie Associative Malheureusement, les budgets 2019-2020 et 2020-2021 ayant souffert de la pandémie, les subventions ont finalement été demandées pour le fonctionnement de l'école et non pour l'investissement. Cette aide demandée au FDVA a été refusée, sans véritable explication ! Le dossier de subvention au niveau du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ne peut aboutir car bien que la subvention soit de 80% par l'utilisation de fonds Européens (LEADER) il faut pouvoir avancer le montant total du projet ce qui nous est impossible.

L'idée d'une SMAc (Scène de Musiques Actuelles) n'a pas germé. La nouvelle antenne à Saint-Saëns pourrait permettre l'utilisation du Cinéma-Théâtre comme scène pédagogique, mais nous sommes encore loin d'un partenariat avec l'Éducation Nationale pour permettre d'avoir une option « métiers du spectacle » permettant à des jeunes d'avoir une formation de base pour les métiers de régisseurs, éclairagistes, …

4) Projets d'établissement 2020-2026 :

4-1 Axe 1 : enseignement instrumental / formation musicale

4-2 Axe 2 : développement numérique, matériel, immobilier

4-3 Axe 3 : rayonnement local, territorial et participatif

4-1 Axe 1 : Enseignement instrumental / formation musicale

Contexte :

L'enseignement musical est le fer de lance de notre structure, l'enseignement de la formation musicale, essentielle, reste quelque peu mal-aimée. L'enseignement instrumental est, par habitude, individuel. Les professeurs, en l'absence d'une activité « musique de chambre » font plus ou moins des sessions de musique d'ensemble, généralement mono-instrumentale. Chaque membre de l'équipe, en tant que pédagogue mais aussi en tant qu'ancien élève sait combien cette pratique de l'instrument en collectif est importante, agréable et motivante pour nos élèves. **Réussir à adapter les plannings de nos cours pour, à la fois faire du cours individuel (indispensable) mais aussi du collectif, que ce soit pour de la musique d'ensemble ou travailler certains points techniques, doit pouvoir être un objectif.** Par contre il faut prendre conscience que cela, avec une durée de séance individuelle de 30 minutes, est quasi impossible. Cette durée de cours n'est pas compatible avec le 2ème cycle ! Le remaniement des tarifs, la clarification des subventions des collectivités locales, le respect de la charte de l'enseignement artistique doit amener à pouvoir proposer des cours d'instruments de 3/4h avec un écart de prix modique par rapport à celui de base. **Ce ¼ d'heure supplémentaire permettra l'acquisition de notions qu'il est bien difficile d'enseigner en peu de temps.** De plus le 2ème cycle impose un travail personnel plus important qu'il est difficile de demander à l'élève quand la durée du cours ne permet d'approfondir certaines notions et encore moins en 3ème cycle !

Pour ce qui est de la formation musicale, force est de constater que, bien que nous nous y intéressions fortement depuis quelques années, que ce soit sur la forme et sur le fond, que nous en discutions avec les autres écoles du réseau T7, cette pratique garde une mauvaise image auprès du public. Image qui provient souvent des souvenirs des parents qui, au lieu de s'informer sur les pratiques actuelles, noircissent le tableau auprès de leurs enfants, parfois même avant que les séances aient véritablement commencé.

Les changements déjà en cours, et établis par les professeurs, doivent s'accompagner d'une communication plus forte auprès des familles. L'utilisation des instruments dans cette discipline, l'utilisation continue du chant, le décalage au 2ème cycle de certaines notions de théories ainsi que la réalisation d'une formation spécifique (reportée à cause du covid) prévue au sein du réseau des écoles de musique doit permettre de créer une formation musicale 2.0.

Objectifs :

Remaniement du financement, cotisations, subventions, de manière à rendre accessible le cours d'instrument de ¾ d'heure en 2ème cycle. Cela pourra se faire progressivement.

Valoriser les pratiques collectives et encourager le travail technique collectif : posture, respiration, …

Communication sur les modifications choisies des programmes de FM prouvant l'adaptation à un public et à une époque nouvelle.

Formation des enseignants en FM au niveau du réseau des écoles de musique Pays de Bray / Vallée de la Bresle.

Axe 2 : Développement numérique, matériel et immobilier

Contexte :

En période de pandémie, de « guerre », nul ne peut savoir si c'est le mouvement ou l'immobilisme la solution ! Le mouvement a été notre choix, rattraper le retard numérique de notre structure, l'adapter à son époque. Seulement, quand il y a mouvement il y a changement : le changement d'outils, de lieux, de mode de communication, ... Certains diront c'était mieux avant, d'autres le progrès c'est l'avenir. Nous partirons sur l'idée qu'aucun des deux n'a raison. **Rattraper notre retard numérique était une nécessité**, ne pouvoir proposer que des cours à distance du fait de la pandémie était la limite, le contact reste essentiel pour l'apprentissage ! Toujours est-il que la situation ayant, malheureusement, tendance à durer nous sommes mieux préparés pour l'affronter, nous connaissons aussi maintenant nos défauts, nos lacunes.

Le numérique est maintenant un outil que nous utilisons avec plus ou moins de réussite, nous devons pouvoir l'intégrer dans nos pratiques, nos pédagogies. **Déterminer le matériel nécessaire à tous ainsi que les formations inhérentes à son utilisation est un impératif !**

Les locaux ont aussi leur importance ! Ceux que nous occupons, réhabilités il y a une vingtaine d'année, ne sont plus vraiment adaptés. Hormis les travaux de toiture à venir leurs dimensions ne correspondent plus aux besoins actuels et encore moins en temps de covid !

Au départ nos cours étaient bien plus étalés dans la semaine, maintenant il y a un gros rush le mercredi et surtout le samedi. Ajoutons à cela qu'il n'y a pas de bureau disponible pour l'association, pas de salle de repos pour les professeurs et pas non plus de véritable lieu d'attente permettant aux familles de prendre un café, de s'informer, …

En dehors de ces deux grosses journées les locaux sont assez libres, une alliance avec d'autres structures d'enseignement artistique dans un lieu dédié et conçu pour ces activités semblerait propice à une évolution et à des perspectives d'avenir.

Objectifs :

Financer les matériels et les formations.

Fournir aux professeurs le matériel qui leur est nécessaire.

Disposer du matériel nécessaire dans les locaux.

Former les professeurs sur les logiciels qui leurs seront nécessaires.

Se regrouper pour former un pôle culturel territorial.

4-3 Axe 3 : rayonnement local, territorial et participatif

Contexte :

Comme nous le savons tous la visibilité d'une structure culturelle est essentielle. Dans une société où l'image prend trop souvent la place du fond et de la forme, gérer son image ou plutôt ses images est primordial. Oui car il n'y a pas qu'une seule image ! Pouvons-nous croire que l'image et donc l'idée que l'on se fait de notre école soit identique que l'on soit élu, parents ou élèves ? bien-sûr que non, l'intérêt pour l'un ne sera pas celui de l'autre. Lorsqu'un élu trouvera de l'importance dans un article de journal, le jeune préfèrera utiliser les réseaux sociaux plus rapides d'accès. Quand certains trouveront de l'importance à faire des auditions dans de petits lieux ruraux d'autres penseront que seul le gros évènement n'a d'intérêt. Nous ne pouvons nous passer d'une partie de notre public, ni de nos financeurs, il faut donc jouer sur tous les tableaux en même temps, en nous adaptant, car c'est à nous de nous adapter. On peut se plaindre des agissements des uns et des autres mais la société ne changera pas simplement parce qu'on le souhaite. Nous devons donc viser un rayonnement à plusieurs niveaux !

Le rayonnement local, le rural, celui de proximité, c'est celui qui nous fait jouer dans de petites salles ou de petits lieux de cultes. C'est celui du contact avec les élus ruraux, celui du contact avec les familles au plus près de leur lieu de résidence.

Le rayonnement territorial a une autre importance, celle d'unifier un territoire, celle de donner de la valeur aux gros bourgs. Ces rendez-vous sont importants car ils marquent des moments où l'on peut se regrouper en plus grand nombre, sur des projets plus importants la soirée des récompenses par exemple).

Et puis il y a **le rayonnement participatif**, celui que l'on partage avec d'autres structures. Bien-sûr nous entretenons de bons rapports avec les autres écoles de musique du réseau T7 et les projets collectifs sont intéressants mais nous n'avons de lien avec les autres structures culturelles de Neufchâtel. Cela permettrait de pouvoir imaginer un regroupement structurel plus important. À ces différents niveaux s'ajoutent les scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycée), le virtuel permet de toucher tout le monde de donner une information mais il est lisse. Le participatif permet de créer avec eux mieux qu'une présentation de notre structure, il permet un échange, un lien.

Le rayonnement c'est aussi aller chercher de nouveaux publics par le virtuel. On ne propose pas la même chose lors d'une audition que dans une démo Facebook ! Ce n'est pas le même public, pas les mêmes codes. Par contre c'est toujours la même population ! Seulement un moyen différent de pouvoir attirer leur attention. **Rappelons-nous que quand nous faisions encore des auditions nous n'avions qu'un public captif !**

Objectifs :

Conceptualiser le rayonnement, travailler sur plusieurs angles afin d'être plus visible.

Scolariser nos actions pour motiver nos futurs publics en allant dans les écoles et en mettant en place des projets avec eux.

Diffuser régulièrement sur nos réseaux pour toujours être visible.

5) Règlement intérieur et cursus des études (dernière modification janvier 2018)

5-1 *Définition, objectifs de l'école et site d'enseignement*

L'Association Culturelle Brayonne ci-après dénommée « Ecole de Musique Boïeldieu » régie selon la loi du 1er juillet 1901, a pour objectif de gérer et d'organiser un enseignement musical. Cet enseignement a lieu à l'Espace Musical, Bd A. Charvet de Neufchâtel-en-Bray ainsi qu'à la salle des associations et à l'école primaire des Grandes-Ventes. Les locaux sont mis à disposition par les municipalités.

Ses objectifs et modes de fonctionnement sont régis par ses statuts, arrêtés et votés en assemblée générale.

5-2 *Structure et rôle de chacun*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION représenté par son Président(e) :

- les membres du bureau,
- Gère l'ensemble des activités, arrête les budgets prévisionnels et comptes annuels de l'association qui sont ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.
- Décide des éventuels investissements.
- Confie la responsabilité de l'exécution du programme pédagogique à la Directrice ou au Directeur.
- Prononce le refus de réinscription ou les exclusions de l'école en cas de non-respect du règlement intérieur.

LES MEMBRES DU BUREAU :

- Nomment les professeurs sur proposition du Directeur(trice),
- Gèrent administrativement les professeurs,
- Gèrent le fonctionnement de l'association et son financement,

Le DIRECTEUR(trice) PEDAGOGIQUE :

- Est mis à disposition de l'école par la Communauté de Communes Bray-Eawy.
- Organise les cours et établit le cursus des études.
- Assure la liaison avec les membres du bureau et les parents.
- Veille au bon déroulement de l'enseignement et au respect des locaux.
- Prépare les inscriptions, examens, auditions et assure l'animation de l'école.
- Choisit l'équipe des enseignants engagés par les membres du bureau.
- Demeure à la disposition des élèves et de leurs parents pour les conseiller ou régler d'éventuels litiges.
- Travaille, avec ses collègues, au développement de l'école (partenariats, financements,…).
- Elabore le système d'évaluation avec les professeurs.
- Fixe la durée des interventions en accord avec les membres du bureau, l'occupation des salles et le calendrier des cours.

LES PROFESSEURS :

- Assument la responsabilité pédagogique de leur classe. Il appartient au Directeur de fixer la durée des interventions, l'occupation des salles et le calendrier des cours.
- Sont tenus de respecter la durée des cours ainsi que l'emploi du temps choisit au début de l'année.
- Sont responsables de l'élève pendant la durée du cours.
- Doivent prévenir leurs élèves et le Directeur suffisamment à l'avance en cas d'indisponibilité, concert, intempéries, …Les cours devront être rattrapés.
- Préviennent le Directeur en cas de fonctionnement anormal d'un matériel, du comportement anormal d'un élève ou de la famille, du changement d'un horaire ou d'une absence.

- Ils sont engagés selon les compétences requises pour mener à bien les missions qui leurs sont confiées.
- En cas d'un arrêt maladie supérieur ou égal à un mois le professeur sera remplacé.
- Au moment de leur départ ils vérifient la fermeture des fenêtres et portes et éclairage de leur salle et du bâtiment.

LES FAMILLES

- Inscrivent leurs enfants pour l'année complète.
- Règlent la totalité du coût de l'année avant le début des cours.
- Participent à la vie de l'école en venant aux auditions, aux concerts, aux Assemblées Générales.
- Encouragent la pratique musicale régulière de leur enfant.
- Amènent les élèves jusque dans l'école et s'assurent que le professeur est bien présent.
- Le professeur n'étant responsable de l'élève que pendant la durée du cours, les parents viendront rechercher leurs enfants dans l'école à l'heure où ce cours se termine.
- Si les parents ont besoin de s'entretenir avec le professeur ils le feront sur le temps de cours de leur enfant ou en prenant un rendez-vous avec le professeur.

5-3 *Cursus des études et évaluations*

Préambule : l'école respecte la charte nationale de l'enseignement artistique. De ce fait les études sont faites (comme dans l'enseignement général) sous forme de cycles. Chaque cycle comporte plusieurs années et un nombre de compétences à acquérir pour l'achèvement de chaque cycle.

De même, l'école, et ce depuis l'année scolaire 2007-2008, fonctionne en réseau comme l'y oblige le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (loi de décentralisation du 13 août 2004). Le réseau qui nous concerne s'appelle le territoire n°7 ou « Réseau d'Enseignement Musical du Pays de Bray et Vallée de la Bresle».

Modification du règlement des évaluations sous forme de grilles de compétences (fiche bilan). Pour les épreuves *nous veillerons à limiter la durée des commentaires des résultats*, les parents

seront plus activement invités à assister à l'annonce des résultats aux évaluations des instruments et repartiront avec la fiche bilan.

La Formation Musicale est OBLIGATOIRE. Le groupe « ados » doit obtenir au minimum le niveau de la Fin de 1er cycle. Ils pourront être, dans ce cas, dispensés de poursuivre en 2ème cycle sous certaines conditions (uniquement musiques actuelles, bac dans un lycée éloigné de Neufchâtel, …)

La formation musicale

La durée des cours est de 45min à 1h par semaine. Il y a 7 niveaux différents regroupés en 2 cycles : I.C.1,2,3,4 et II.C.1,2,3. Elle permet d'acquérir des connaissances théoriques.

Le livre permettant à l'élève de suivre les cours et de travailler à la maison est à la charge des familles. Chaque année un examen permet de situer l'avancement de chaque élève en fonction des compétences requises en fin de cycle.

La formation instrumentale

La durée du cours varie en fonction de l'avancement de l'élève. La durée du cours dans le 1er cycle est de 20 à 30 minutes. Le cursus est organisé en 3 cycles. Pour les familles qui le souhaitent un cours de 3/4h est recommandé à partir du 2ème cycle avec un tarif spécifique.

1er cycle : découverte de l'instrument, de son maniement, bases techniques…

2ème cycle : travail de la musicalité, de la technique et du style.

3ème cycle : perfectionnement technique et musical, recherche de la personnalisation du jeu et connaissance du répertoire.

Orchestres et chorales

La pratique musicale implique le partage, l'écoute et l'esprit de groupe. Ces notions sont enseignées sans idée de compétition. Elles permettent une plus grande sociabilisation, et une ouverture à des répertoires musicaux autres que celui propre à chaque instrument. **La pratique du chant est fortement conseillée car elle aide largement la pratique instrumentale.**

L'Harmonie Junior :

Permet aux jeunes musiciens de s'initier à la pratique instrumentale collective.

L'Harmonie Neufchâteloise (association indépendante avec laquelle nous collaborons) :

Permet aux musiciens, à partir du 2ème cycle, de parfaire cette formation.

Les chorales :

Le chœur d'enfants et celui d'ados permettent une approche de la musique vocale collective.

L'éveil musical :

Adapté aux tous petits, il permet d'initier à la musique les enfants trop jeunes pour pratiquer un instrument, par le jeu, l'écoute et l'expérimentation. Il est aussi un premier pas vers l'apprentissage du codage musical.

Les Ateliers de Musiques Actuelles et les Ateliers de Technique Vocale :

Permettent une approche plus « Rock » de la musique en confrontant les élèves à un autre répertoire. Ce sont des disciplines équivalentes aux autres. Ceux qui y participent sont soumis aux mêmes règles de fonctionnement y compris :

Pour tous :

- La ponctualité,
- Le fait de prévenir de son absence,
- Le travail individuel,

Pour les professeurs encadrants :

- Constitution des groupes,
- Organisation des plannings en fonction du nombre d'heures annuelles allouées par le bureau de l'A.C.B., s'appuyant sur le bilan horaire de l'année précédente,
- Choix des programmes (celui-ci peut-être concerté),

Partenariat avec la Communauté Bray-Eawy et la ville de Neufchâtel-en-Bray

La Municipalité et la Communauté Bray-Eawy travaillent de concert pour développer le projet d'une école unique dispensant un enseignement musical de qualité et accessible au plus grand nombre en mettant en place des bourses. La Communauté Bray-Eawy soutient financièrement l'école pour lui permettre d'avoir un tarif modéré pour les débutants. La ville de Neufchâtel soutient financièrement l'école en permettant aux élèves qui participent à l'Harmonie Junior et/ou à l'Harmonie Neufchâteloise d'obtenir un tarif préférentiel. D'autres subventions (ou mise à disposition) permettent de baisser le tarif général des activités en prenant en charge pour tous une partie des cours de Formation Musicale, du poste de Direction et en permettant de baisser la cotisation annuelle des disciplines tournées vers l'Harmonie Neufchâteloise. L'association perçoit aussi une subvention du Département pour son fonctionnement, ainsi que de la commune des Grandes-Ventes.

5-4 *Inscriptions*

Modalités :

- Les inscriptions se font au début de l'année scolaire et sont valables pour toute la durée de celle-ci. Aucun remboursement ne sera possible.
- Les parents payent leur cotisation lors de l'inscription. Le paiement peut être fait en dix fois.
- Les parents doivent remplir entièrement la fiche d'inscription ainsi que les autres documents avant le premier cours. Ils doivent aussi prendre connaissance du règlement intérieur.

5-5 *Fréquentation des cours et discipline*

- Toute inscription est un engagement pour l'année scolaire complète.
- L'assiduité aux cours et le travail personnel sont indispensables. En cas d'absence, les élèves sont tenus d'avertir le professeur.
- Le cahier de FM servant pour les cours d'instrument pourra aussi servir de cahier de liaison entre l'école et la famille.
- Toute absence d'un élève ne conduit pas forcément à un remplacement du cours manqué, ceci étant soumis à la disponibilité du professeur.
- Avoir ses affaires est une obligation pour chaque cours et dans chaque discipline.
- L'organisation de l'école (auditions, examens, évaluations, …) peut amener l'annulation d'un cours ou la modification de l'organisation des horaires.
- Le travail personnel est absolument nécessaire pour concrétiser l'acquis des cours.
- Pendant les cours les téléphones portables resteront silencieux. Les élèves ne pourront donc ni téléphoner, ni envoyer de sms. Leur usage (hors urgence) sera uniquement autorisé dans les couloirs ou directement par le professeur.
- Tout enregistrement audio, photo ou vidéo est soumis à l'autorisation des personnes concernées. Tout élève qui serait pris en train d'enfreindre ce règlement et qui priverait toute personne de ses droits serait exclu de l'école.
- Tout manquement à ces recommandations, toute forme d'incorrection ou d'indiscipline notoire, de dégradation, peut entraîner l'exclusion de l'élève sur décision du Directeur et du Président sans aucun remboursement.

5-6 *Utilisation des locaux*

- Les locaux, installations et matériels, mis à la disposition de l'école par la municipalité de Neufchâtel en Bray se situent Bd Charvet (hors travaux). Les utilisateurs sont priés d'en respecter la propreté et le calme.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux prêtés par le Ville.
- Les salles sont réservées exclusivement à l'usage pédagogique et leur utilisation est régie en accord avec la Direction de l'Ecole. Toute occupation occasionnelle doit faire l'objet d'une demande préalable y compris pour les Professeurs.
- L'usage des toilettes implique le respect de la propreté de l'endroit.
- Les professeurs sont responsables de la fermeture des locaux, classes, fenêtres et électricité.
- Ce règlement intérieur est établi par le Directeur en accord avec le bureau de l'association et l'équipe pédagogique.
- Toute inscription implique d'en prendre connaissance et de le respecter.

Document établi par le Directeur en concertation avec l'équipe pédagogique, les membres du bureau et le conseil d'administration.

Validé par le Conseil d'Administration le 9 mai 2022 et par l'Assemblée Générale le 23 mai 2022.